

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DRIVER BOX
Utilisateurs Drivers
(à jour au 1^{er} avril 2021)

Les présentes conditions d'utilisation des services Driver Box sont conclues entre une personne morale ou physique exerçant dans le domaine d'activité du transport (le « **l'Utilisateur Driver** ») et la société SAS DRIVER BOX ayant développé la solution logicielle Driver Box et proposant les services Driver Box.

1. PRÉAMBULE

DRIVER BOX édite l'outil logiciel Driver Box facilitant la mise en relation entre utilisateurs drivers et passagers et leur fidélisation, permettant une gestion des courses optimisée et donnant la possibilité de créer une communauté de Drivers.

DRIVER BOX est ainsi mandaté par l'Utilisateur Driver pour encaisser en son nom et pour son compte le produit de ses courses par l'intermédiaire de son partenaire bancaire agréée.

L'Utilisateur Driver reconnaît et accepte que DRIVER BOX gère un outil technologique et propose des services en liens avec cet outil et ne propose en aucun cas un service de transport ni n'exerce en tant que transporteur ou agent pour le transport de passagers.

2. DÉFINITIONS

Chacun des termes mentionnés ci-dessous dans les présentes aura la signification suivante :

Application Driver Box désigne l'application mobile permettant l'accès aux services Driver Box proposés aux Utilisateurs Drivers et Passagers l'ayant installé sur leur téléphone mobile.

Communauté Driver Box désigne l'ensemble des Utilisateurs Drivers qui utilisent l'Application Driver Box.

Compte Driver Box désigne le compte de l'Utilisateur Driver lui permettant d'utiliser les services de l'Application Driver Box accessible à partir de ses identifiants de connexion.

Conditions Générales désignent les présentes conditions générales d'utilisation des services Driver Box à l'attention des Utilisateurs Drivers.

Course(s) désigne la prestation de transport fournie par l'Utilisateur Driver à un ou plusieurs Utilisateurs Passagers.

Demande(s) de Course(s) désigne la/les demande(s) de réservation de courses effectuées par un Utilisateur Passager par l'intermédiaire de l'Application Driver Box.

Données personnelles désigne toutes les données directement ou indirectement identifiables communiquées par un Utilisateur dans le cadre de l'utilisation des Services Driver Box.

Driver Box désigne la société SAS DRIVER BOX au capital de cent vingt mille euros inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 848 263 000 et dont le siège social est établi 6 square du croisic 75015 Paris qui édite et gère l'Application Driver Box.

Équipement électronique désigne l'équipement électronique de l'Utilisateur Driver sur lequel l'Application Driver Box peut être téléchargée, mise à jour ou modifiée par DRIVER BOX à sa discrétion de temps à autre.

Friendly Driver(s) désigne(nt) les Drivers expressément désignés comme tels par un Master Driver.

ID Driver Box désigne le numéro d'identification fourni à l'Utilisateur Driver à l'ouverture de son Compte Driver Box.

Marque désigne la marque semi-figurative « Driver Box » enregistrée le 8 décembre 2012 sous le numéro 4411530 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et propriété exclusive de DRIVER BOX.

Master Driver désigne l'Utilisateur Driver référent d'un Utilisateur Passager vers lequel toutes ses Demandes de courses sont redirigées à charge pour le Master Driver de transmettre cette course à un autre Driver de la Communauté Driver Box ou à un Friendly Driver en cas d'indisponibilité.

Partenaire Bancaire désigne la Société Adyen, société de droit hollandais dont le siège social est situé à Amsterdam, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34259528 et agréée en par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Parties désigne ensemble DRIVER BOX et l'Utilisateur Driver.

Portefeuille Driver Box désigne le compte du Driver administré par le Partenaire Bancaire agréé par l'intermédiaire de DRIVER BOX sur lequel est versé le produit de ses courses.

Services Driver box désigne les services mis à la disposition de l'Utilisateur sur l'Application Driver Box et définis à l'article 8.

Tableau de bord désigne l'interface personnelle de l'Utilisateur Driver lui permettant l'accès aux Services Driver Box.

Utilisateur Driver désigne tout professionnel du transport ou personne faisant appel à des professionnels du transports disposant d'un Compte Driver Box.

Utilisateur Passager désigne toute personne utilisant l'Application Driver Box afin de réserver une Course et d'être mise en relation avec un Driver pour l'exécution de cette Course.

Utilisateurs désignent ensemble les Utilisateurs Drivers et les Utilisateurs Passagers.

3. OBJET

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Services Driver Box sont mis à la disposition de l'Utilisateur Driver ainsi que les rôles et responsabilités de chaque Partie.

Tout accès et utilisation des Services Driver Box proposés sur l'Application Driver Box est subordonné à l'acceptation par l'Utilisateur Driver des présentes et à leur respect sans restriction ni réserves.

Avant tout accès aux Services Driver Box, l'Utilisateur Driver est tenu d'avoir préalablement pris connaissance des Conditions générales affichées en cliquant sur le lien hypertexte « CGU Drivers » lors de son inscription accessible en page d'accueil de l'Application ou du site internet www.driver-box.com.

4. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

En cochant la case prévue à cet effet lors de la création d'un Compte Driver Box, l'Utilisateur Driver s'engage à utiliser les Services Driver Box accessibles depuis l'Application Driver Box dans le respect des Conditions Générales.

5. MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Conditions Générales sont susceptibles d'être mises à jour ou modifiées à tout moment de manière unilatérale par DRIVER BOX.

Les nouvelles Conditions Générales seront rendues accessibles par voie de courriel adressé à tous les Utilisateurs Drivers à l'adresse fournie lors de la création de leur Compte Driver Box. Cette notification sera adressée deux mois au plus tard avant la date d'entrée en vigueur des modifications.

Tout Utilisateur Driver peut refuser les modifications proposées et doit notifier son refus au service client de DRIVER BOX par lettre recommandée avec avis de réception avant la date d'entrée en vigueur des modifications proposées cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : Driver Box - Service Client 6, square du Croisic 75015 Paris.

A défaut d'avoir notifié son refus avant la date d'entrée en vigueur, l'Utilisateur Driver est réputé avoir accepté les modifications proposées des Conditions Générales. Les relations entre les Parties après la date d'entrée en vigueur seront alors régies par la nouvelle version des Conditions Générales. Il est en conséquence, recommandé à l'Utilisateur Driver de consulter ses courriels régulièrement et de consulter les Conditions Générales accessibles en ligne.

6. DURÉE

L'Utilisateur Passager est soumis au respect des Conditions Générales dès l'ouverture de son Compte Driver Box et jusqu'à sa clôture.

7. ACCÈS AUX SERVICES DRIVER BOX

7.1. Compte Driver Box

L'accès aux Services Driver Box est subordonné à l'ouverture par l'Utilisateur Driver d'un Compte Driver Box « Driver » accessible à toute personne exerçant une activité professionnelle dûment autorisée à partir de l'Application Driver Box ou du site internet www.driverbox.com.

A l'ouverture du Compte Driver Box, l'Utilisateur Driver renseigne ses noms, prénoms ou, le cas échéant les informations d'identification de sa société, numéro de téléphone ainsi que ses coordonnées bancaires qui sont transmises au Partenaire bancaire agréé. L'Utilisateur Driver fournit également la copie de son permis de conduire, le justificatif de l'assurance de son véhicule, un justificatif de l'assurance de responsabilité civile, la copie de sa pièce d'identité, un extrait de son casier judiciaire et, le cas échéant, la copie de sa licence professionnelle .

L'Utilisateur Driver certifie que les informations qu'il communique sont exactes, sincères et conformes à la réalité et garantit expressément ne pas usurper l'identité d'un tiers. Dans l'hypothèse d'une société, il reviendra au représentant légal de certifier de telles informations. Dans le cas où l'Utilisateur Driver fournirait des informations inexactes ou non actualisées ou usurpant l'identité d'un tiers, L'Utilisateur Driver reconnaît que DRIVER BOX pourra immédiatement, sans préavis, ni indemnité, suspendre ou clôturer le Compte Driver Box du Driver.

L'activation du Compte Driver Box du Driver et l'accès à son Tableau de bord est automatique à réception des informations ci-dessus.

L'Utilisateur Driver reçoit par courriel ses identifiants de connexion qu'il a la faculté de modifier sous réserve que ceux-ci ne soient pas attentatoires aux droits des tiers et suffisamment sécurisés. L'Utilisateur Driver est informé que dans le cas où les identifiants de connexion se révéleraient menaçants, vulgaires, obscènes, diffamatoires, discriminatoires, haineux, ou s'ils portaient atteinte à un droit de propriété intellectuelle d'un tiers ou à la réputation de DRIVER BOX ou encore s'ils n'étaient pas suffisamment sécurisés, DRIVER BOX se réserverait le droit de requérir de la part de l'Utilisateur Driver leur modification immédiate et en cas de refus de sa part, de suspendre ou clôturer son Compte Driver Box. L'Utilisateur Driver reconnaît par ailleurs être seul responsable du niveau de sécurité de ses identifiants.

L'Utilisateur Driver est également responsable du maintien de la confidentialité et de l'intégrité de ses identifiants de connexion. L'Utilisateur Driver s'engage, ainsi, à informer DRIVER BOX de toute

utilisation frauduleuse par un tiers de ses identifiants de connexion et de son Compte Driver Box et ce, dès qu'il en a eu connaissance. Il reconnaît, à ce titre, le droit pour DRIVER BOX de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas et reconnaît par ailleurs être seul responsable de l'utilisation de ses identifiants par des tiers ou des actions faites par ces tiers par l'intermédiaire de son Compte Driver Box qu'elles soient frauduleuses ou non.

En aucun cas, DRIVER BOX ne saurait être tenu responsable en cas d'usurpation de l'identité de l'Utilisateur Driver. Les Parties reconnaissent que tout accès ou/et action effectué à partir du Compte Driver Box de l'Utilisateur Driver sera présumé être effectué par cet Utilisateur Driver, sauf notification contraire, dans la mesure où DRIVER BOX n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de s'assurer de l'identité des personnes ayant accès à l'Application Driver Box.

7.2. Portefeuille Driver Box

L'Utilisateur Driver reconnaît que l'utilisation des Services Driver Box entraîne la création d'un Portefeuille Driver Box au nom de l'Utilisateur Driver et accepte de conclure le Contrat cadre de service de paiement du Partenaire Bancaire annexée aux présentes et, de fournir, le cas échéant, les documents requis par le Partenaire.

DRIVER BOX sur instruction du Partenaire Bancaire se réserve le droit de demander au Driver des informations et documents justificatifs supplémentaires, afin notamment d'autoriser l'Utilisateur Driver à dépasser certains seuils de transactions ou de procéder à des vérifications complémentaires qu'il jugera nécessaire en accord notamment avec les réglementations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

A la création du Compte Driver Box, l'Utilisateur Driver est tenu d'enregistrer et d'associer un ou plusieurs relevés d'identité bancaire à son Portefeuille Driver Box.

8. SERVICES DRIVER BOX

8.1. Outil de mise en relation entre Utilisateurs

DRIVER BOX met en relation l'Utilisateur Driver avec l'Utilisateur Passager l'ayant sélectionné comme Master Driver et dont l'ensemble des Demandes de Courses sont affectées en priorité à l'Utilisateur Driver et affichées sur son Tableau de Bord.

Aucune instruction relative à l'organisation de la Course à laquelle DRIVER BOX n'est pas partie n'est donnée à l'Utilisateur Driver qui demeure libre d'accepter ou de refuser une Demande de Courses d'un Utilisateur Passager en fonction de ses horaires de travail et de son périmètre d'intervention.

L'Utilisateur Driver a également la possibilité d'évaluer ses Utilisateurs Passagers et, le cas échéant de bloquer tout Utilisateur Passager au comportement inapproprié sur son Tableau de Bord afin de ne plus recevoir de Demande(s) de Course(s) de sa part et d'arrêter la mise en relation.

DRIVER BOX met également en relation les Utilisateurs Drivers par l'intermédiaire de leur demande de délégation de Courses.

8.2. Outil de gestion des Courses

DRIVER BOX fournit à l'Utilisateur Driver un outil électronique de gestion des Courses lui permettant d'administrer en temps réel ses Courses de les accepter, échanger, annuler et encaisser.

La fonctionnalité d'échange de Courses permet à l'Utilisateur Driver n'ayant pas la possibilité d'exécuter une Demande de Course de la déléguer à un Friendly Driver de son choix ou, le cas échéant, à la Communauté Driver Box. En contrepartie, l'Utilisateur Driver reçoit un pourcentage du prix de la

Course exécuté par le Friendly Driver ou un Utilisateur Driver de la Communauté Driver Box. Le pourcentage est déterminé à sa discrétion pour les Friendly Driver et par DRIVER BOX pour un Utilisateur de la Communauté Driver

DRIVER BOX encaisse, par ailleurs et par l'intermédiaire de son Partenaire Bancaire, les sommes perçues pour le compte de l'Utilisateur Driver pour l'exécution des Courses (directe ou indirecte par l'intermédiaire d'un Friendly Driver ou d'un Utilisateur Driver de la Communauté Driver Box).

8.3. Assistance technique

DRIVER BOX fournit à l'Utilisateur Driver une assistance technique et opérationnelle sous forme de hotline internet assurée par les équipes de DRIVER BOX.

9. PRIX

9.1. Services Driver Box

Les Services Driver Box sont mis à la disposition de l'Utilisateur Driver en contrepartie du règlement d'un abonnement facturé chaque mois à l'Utilisateur Driver et payable dans son intégralité et exprimé hors taxes.

Le prix de l'abonnement est prélevé de manière automatique mensuellement sur le compte bancaire de l'Utilisateur Driver après acceptation.

Les factures qui ne sont pas contestées par lettre recommandée dans les dix (10) Jours ouvrés à compter de leur réception sont considérées comme définitives et ne pourront plus être contestées.

Le pourcentage des frais de service sera susceptible d'être modifié de manière discrétionnaire à tout moment par DRIVER BOX aux mêmes conditions que ci-avant.

9.2. Courses

L'Utilisateur Driver donne mandat à DRIVER BOX d'agir pour son compte et en son nom aux fins d'encaisser les Courses réservées par l'intermédiaire de l'Application Driver Box et exécutées par l'Utilisateur Driver et de les lui reverser chaque mois ou, à défaut, à sa discrétion sur le compte bancaire dont les informations ont été transmises par ce dernier.

Le Prix de la Course est facturé à l'Utilisateur Passager selon un tarif déterminé librement par l'Utilisateur Driver en fonction de la distance à parcourir, des horaires ou de tout autre élément qui est indiqué à l'Utilisateur Passager en amont de l'acceptation de la Course.

Les frais de services suivants sont ajoutés par DRIVER BOX au prix de la Course : quatre-vingt-quinze centimes d'euros (0,95€) correspondant aux frais de mise en relation et 1,8% du prix de la course correspondant aux frais bancaires.

9.3 Incident de règlement

L'Utilisateur Driver est informé et accepte expressément que tout incident de paiement de tout ou partie du prix de son abonnement, entrainera automatiquement la suspension immédiate de son Compte Driver Box jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une procédure en recouvrement à la suite de deux relances de règlement

effectuées dans un délai et à intervalle de 48h à compter de la date de l'incident restées infructueuses.

L'Utilisateur Driver reconnaît, par ailleurs, que DRIVER BOX se réserve le droit de lui appliquer une ou plusieurs pénalités de retard d'un montant de 50 euros en cas d'incident de règlement.

10. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Utilisateur Driver déclare être titulaire – ou, le cas échéant, les personnes mandatées par ce dernier - de toutes les licences, permis ou autorisations nécessaires à la fourniture de service de transport de personnes étant précisé que toute tentative de vol sera immédiatement sanctionnée par la nullité des présentes et pourra donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts. L'Utilisateur Driver reconnaît être en possession d'un véhicule immatriculé à son nom ou dont il est le conducteur principal ayant été maintenu en bon état de fonctionnement conformément aux normes de sécurité applicables aux véhicules de ce type.

L'Utilisateur Driver déclare et reconnaît avoir procédé à son inscription en bonne et due forme auprès des organismes compétents – ou, le cas échéant, les personnes mandatées par ce dernier - et avoir entrepris toutes les démarches et déclarations nécessaires aux fins de bénéficier, le cas échéant, du régime de micro-entrepreneur et être, ainsi, habilité à établir et recevoir des factures.

L'Utilisateur Driver déclare et reconnaît n'être lié par aucune clause d'exclusivité ou de non-concurrence à l'égard d'un éventuel employeur lui interdisant d'effectuer des Courses à titre personnel et pour son propre compte et garantit, ainsi, DRIVER BOX contre toute action qui pourra être intentée à son encontre par un tiers en raison de la violation de l'obligation personnelle susmentionnée.

L'Utilisateur Driver reconnaît et accepte d'être tenu d'honorer toutes les obligations d'enregistrement fiscales comme l'exige la loi en vigueur. L'Utilisateur Driver reconnaît être responsable du paiement des impôts sur ses propres revenus.

L'Utilisateur Driver reconnaît et accepte que l'exécution d'une Course crée une relation légale et commerciale directe entre lui-même et l'Utilisateur Passager à laquelle DRIVER BOX n'est pas partie.

L'Utilisateur Driver reconnaît qu'à compter de l'acceptation d'une Demande de course, DRIVER BOX puisse divulguer à l'Utilisateur Passager ses coordonnées, le cas échéant le nom de sa société, ainsi que la marque et l'immatriculation de son véhicule.

L'Utilisateur Driver reconnaît et accepte de recevoir des communications de DRIVER BOX par SMS, courriel ou via l'application pour les besoins de la Course.

DRIVER BOX accepte en contrepartie que l'Utilisateur Driver dispose d'une entière liberté d'organiser son temps et qu'il pourra notamment refuser ou ignorer tout ou partie des Demandes de Courses qui lui seront transmises par l'intermédiaire de l'Application Driver Box ou encore annuler une Demande de Course sous réserve que ces annulations ne soient pas systématiques.

DRIVER BOX reconnaît par ailleurs qu'il ne dispose d'aucun pouvoir de direction vis-à-vis de l'Utilisateur Driver qui agit de manière indépendante et est seul maître de ses Courses dont il détermine de manière discrétionnaire en accord avec l'Utilisateur Passager, le temps et l'itinéraire.

11. ENGAGEMENTS – RESPONSABILITÉ

11.1. Services Driver Box

L'Utilisateur Driver s'engage à utiliser les Services Driver Box conformément à leur destination et à ne pas les utiliser pour des activités illégales et notamment celles qui enfreignent la réglementation et sont liées à des transports impliquant des narcotiques, stéroïdes, substances contrôlées ou tout autre produit qui présenteraient un risque pour la sécurité du consommateur.

11.2. Relations entre Utilisateurs

L'Utilisateur Driver s'engage à utiliser l'Application Driver Box aux fins de fournir un service de transport de qualité et à respecter des normes élevées de courtoisie et à faire l'objet d'un professionnalisme vis-à-vis des Utilisateurs Passagers et conformes aux standards de la Communauté Driver Box.

DRIVER BOX n'opère aucune sélection ni aucun contrôle des Utilisateurs Passagers qui sollicitent et réservent une Course par l'intermédiaire de l'Application Driver Box. DRIVER BOX décline ainsi toute responsabilité quant au comportement des Utilisateurs Passagers à l'égard de l'Utilisateur Driver et, à plus forte raison, en cas de litiges entre Utilisateurs ou d'acte contraires à la loi, illicites ou contraires aux bonnes mœurs, notamment vol, agression verbale et/ou physique, etc.

L'Utilisateur Driver est le seul responsable de toute obligation ou responsabilité vis-à-vis des Utilisateurs Passagers dans le cadre de l'exécution de sa Course. La responsabilité de DRIVER BOX ne pourra, à ce titre, être engagée par un Utilisateur Passager pour un manquement de l'Utilisateur Driver à ses obligations.

Si un Utilisateur Passager venait à se blesser accidentellement pendant la Course exécutée par le Driver, les Parties conviennent que DRIVER BOX n'est en rien responsable et décline en conséquence toute responsabilité en cas d'accident ou d'événement pouvant survenir avant, pendant et après la Course.

DRIVER BOX n'opère, par ailleurs, aucun contrôle des autres Utilisateurs Drivers appartenant à la Communauté Driver Box concernant l'exécution de leurs Courses et décline également toute responsabilité quant aux comportements des Utilisateurs Drivers de la Communauté Driver Box vis-à-vis des autres Utilisateurs Drivers et susceptibles de causer préjudice à la réputation d'un Master Driver.

11.3. Blocage d'un autre Utilisateur

L'Utilisateur Driver est seul responsable de l'évaluation d'un Utilisateur Passager et, le cas échéant, de son blocage de son Tableau de Bord afin de ne plus recevoir ses Demandes de Courses et accepte, en contrepartie, que de telles actions soient susceptibles de faire baisser son fichier clientèle.

11.4 Fichier client

Dans les 7 jours à compter de la fin de l'abonnement, Driver Box s'engage à faire parvenir par email un fichier excel comprenant tous les clients actifs du chauffeur. Un passager actif est un passager ayant effectué au moins une course payante dans les 90 derniers jours précédant la date de fermeture du compte et ayant renseigné le dit chauffeur comme Master Chauffeur. Le fichier comportera les informations suivantes Nom / prénom / email / numéro de tel / chiffre d'affaires TTC / nombre de courses total / date d'inscription. Le passager sera informé par Driver-que son Master Chauffeur quitte la plateforme. Le passager pourra, néanmoins, décider de rester sur la Plateforme sans que la responsabilité de Driver Box ne puisse être engagée. En aucun cas, Driver Box vendra les informations d'un client auprès d'un autre chauffeur.

12. DISPONIBILITÉ DES SERVICES

DRIVER BOX fait ses meilleurs efforts pour fournir à l'Utilisateur Driver un niveau de sécurité optimal sur l'Application Driver Box.

L'accès aux Services Driver Box est encadré par une procédure d'authentification sécurisée et les Informations renseignées sont hébergées sur les serveurs d'un prestataire externe auquel DRIVER BOX sous-traite la prestation d'hébergement.

DRIVER BOX garantit à l'Utilisateur Driver que l'hébergeur s'est engagé à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations renseignées et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisé.

DRIVER BOX s'engage à ne prendre aucune copie des informations renseignées qui lui sont confiées à l'exception de celles nécessaires à l'exécution des Services Driver Box, ne pas utiliser les informations renseignées à d'autres fins que celles spécifiées aux présentes, prendre toutes les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Informations renseignées.

DRIVER BOX fait, par ailleurs, ses meilleurs efforts aux fins de maintenir accessible à l'Utilisateur Driver l'Application Driver Box 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sous réserve des cas de force majeure tels que reconnus par les tribunaux français.

DRIVER BOX pourra, néanmoins, se trouver dans l'obligation de suspendre sans préavis et momentanément l'accès à l'Application Driver Box en raison de problèmes techniques mais également pour des raisons de maintenance. A ce titre, DRIVER BOX ne garantit pas une accessibilité ininterrompue à l'Application Driver Box et aux Services Driver Box.

L'Utilisateur Driver reconnaît que DRIVER BOX ne peut en aucun cas être responsable des dommages causés à son Équipement électronique, par les interruptions ou perturbations de l'Application Driver Box ni des défaillances matérielles ou logicielles ni de tout dommage subi par la transmission d'un virus informatique, d'un cheval de Troie ou de toute autre forme de programmation de nature à endommager ou détruire les fonctionnalités d'un ordinateur ou d'un téléphone portable ou d'entraver son bon fonctionnement.

DRIVER BOX décline ainsi toute responsabilité en cas de perte éventuelle ou de vol des Informations renseignées, en dépit des précautions utiles mises en place par DRIVER BOX étant précisé que l'Utilisateur Driver devra sauvegarder une copie desdites Informations et ne pourra prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Application Driver Box est chacun des éléments qui la composent, qu'ils soient visuels ou sonores (tels que notamment la Marque, l'interface graphique ou le code source) sont protégés au titre de la propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de DRIVER BOX.

Le développement de l'Application Driver Box a impliqué des investissements importants et un travail commun de l'équipe de DRIVER BOX, pour cette raison et sauf stipulation expresse contraire, DRIVER BOX ne concède à l'Utilisateur Driver aucun autre droit que celui de l'utilisation de l'Application Driver Box pour l'usage strictement professionnel de l'Utilisateur Driver.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de l'Application Driver Box et/ou des éléments qui la compose, par quelque procédé que ce soit et quel qu'en soit le support, sans l'autorisation expresse et préalable de l'Utilisateur Driver est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle ou au titre de la concurrence déloyale.

L'ensemble de ces éléments est mis à la disposition de l'Utilisateur Driver qui s'engage, à ce titre, à les respecter, à ne pas les modifier, ni les extraire, ou en faire un usage prohibé par la loi et les réglementations en vigueur.

14. DONNÉES PERSONNELLES

Certaines Données Personnelles de l'Utilisateur Driver sont collectées par l'intermédiaire de l'Application Driver Box dans le cadre de l'exécution des Services dont le traitement est soumis au respect de la réglementation en vigueur et de la Charte de protection des données personnelles de Driver Box.

D'autres Données Personnelles de l'Utilisateur Passager sont également collectées par l'intermédiaire de l'Application Driver Box pour répondre aux demandes de mise en relation de l'Utilisateur Driver. L'Utilisateur Driver reconnaît, dans ce cadre, être responsable du traitement des Données Personnelles des Utilisateurs Passagers dont il délègue le traitement à DRIVER BOX en application du contrat de sous-traitance annexé aux présentes.

15. GÉOLOCALISATION

DRIVER BOX utilise un procédé de géolocalisation dont l'Utilisateur Driver est informé pour fournir les Services Driver Box. En cochant la case « *j'accepte que mes données de géolocalisation soient transférées à Driver Box* » à l'ouverture de son Compte Driver Box, l'Utilisateur Driver consent à ce que ses informations de géolocalisation soient utilisées par DRIVER BOX uniquement lorsque l'Utilisateur Driver est connecté à l'Application Driver Box et disponible pour recevoir des Demandes de Courses et ce, aux fins uniques de le géolocaliser.

DRIVER BOX collecte des données de localisation pour permettre le suivi de votre trajet et calculer la distance parcourue même lorsque l'application est fermée ou non utilisée afin d'informer le chauffeur d'une nouvelle course si celui-ci se trouve à proximité d'un passager.

16. LIENS EXTERNES

L'Application Driver Box peut contenir des liens vers des applications externes susceptibles d'intéresser l'Utilisateur Driver. La responsabilité de DRIVER BOX ne saurait être recherchée ni engagée quant au contenu de l'une de ces applications tierce, auquel l'Utilisateur Driver aurait eu accès au moyen de ces liens.

En outre, DRIVER BOX ne dispose d'aucun moyen de contrôle du contenu de ces applications tierces qui demeurent totalement indépendants de l'Application Driver Box. De surcroît, l'existence d'un lien entre l'Application Driver Box et une application tierce ne signifie en aucun cas que DRIVER BOX approuve à quelque titre que ce soit le contenu de ce site et a fortiori l'usage qui pourrait en être fait.

Toute utilisation ou insertion d'un lien vers l'Application Driver Box devra par ailleurs être préalablement autorisée par DRIVER BOX qui pourra être contacté par le biais de l'adresse contact@driver-box.com.

17. LIBERTÉ D'EXERCICE

L'Utilisateur Driver reste entièrement libre d'utiliser des applications logicielles similaires à l'Application Driver Box aux fins de proposer ses services de transport à des tiers. En outre, l'Utilisateur Driver reste libre d'offrir ses services de transport à tout tiers sans utiliser l'Application Driver Box et agit de manière indépendante.

18. CONFIDENTIALITÉ

L'Utilisateur Driver reconnaît que toute Information Confidentielle obtenue de DRIVER BOX en relation avec les Services Driver Box demeure la propriété de DRIVER BOX et s'engage à ne pas la divulguer à des tiers sauf accord de DRIVER BOX ou disposition légale contraire.

19. ASSURANCE

L'Utilisateur Driver déclare et garantit avoir souscrit les polices d'assurance requises par la loi et en particulier une assurance commerciale de responsabilité civile automobile dont le niveau de couverture est bien conforme à la législation applicable en la matière.

L'Utilisateur Driver s'engage à maintenir l'assurance susmentionnée pendant toute la durée de son inscription aux Services Driver Box. Dans le cas contraire, il s'engage à avertir DRIVER BOX dans un délai raisonnable qui pourra décider de manière discrétionnaire de suspendre le Compte Driver Box de l'Utilisateur Driver pendant le temps nécessaire au renouvellement.

20. CLÔTURE DU COMPTE DRIVER BOX

20.1. A l'initiative de l'Utilisateur Driver

L'Utilisateur Driver a la faculté de clôturer à tout moment et sans motif son Compte Driver Box en adressant un courriel de résiliation au service client Driver Box à l'adresse email ci-après : contact@driver-box.com.

L'Utilisateur Driver reconnaît ainsi que toute nouvelle inscription à la plateforme DRIVER BOX entraînera la création d'un nouveau Compte Driver Box, l'attribution d'un nouvel ID DRIVER BOX et la souscription d'un nouvel abonnement.

Si toutefois l'Utilisateur Driver souhaite se voir attribuer le même ID BOX et procéder à la réactivation de ses données, il lui appartiendra d'en faire expressément la demande à Driver Box. Son Compte Driver Box sera alors réputé n'avoir jamais été clôturé rendant, par voie de conséquence, exigibles l'intégralité des sommes restantes dues au titre de l'abonnement souscrit lors de son inscription initiale.

20.2. A l'initiative de DRIVER BOX

En cas de manquement de l'Utilisateur Driver à l'une des obligations stipulées aux présentes, DRIVER BOX a la faculté de suspendre ou mettre fin de plein droit sans qu'il soit besoin de remplir une formalité judiciaire ou de procéder à une mise en demeure à sa relation contractuelle avec l'Utilisateur Driver ayant pour effet de clôturer son Compte Driver Box et de rendre impossible son accès aux Services Driver Box.

20.3. Autres causes

La cessation d'activité, sous quelque forme que ce soit, de l'Utilisateur Driver clôture automatiquement son Compte Driver Box à compter de sa connaissance par DRIVER BOX.

Le décès de l'Utilisateur Driver ou le vol de son Équipement électronique mettent par ailleurs automatiquement fin à son inscription aux Services Driver Box et clôture son Compte Driver Box à compter de sa connaissance par DRIVER BOX.

20.4. Effets

La clôture du Compte Driver Box emporte les effets suivants :

- (i) la suppression de toutes les informations concernant l'Utilisateur Driver hormis les informations relatives à ses coordonnées et son adresse électronique sauf dispositions légales contraires. Il appartiendra ainsi à l'Utilisateur Driver de collecter préalablement à la clôture de son Compte Driver Box l'ensemble des données qu'il souhaite récupérer ;
- (ii) la restitution de son fichier client comprenant l'ensemble des données des Utilisateurs Passagers collectées pour son compte ;
- (iii) le cas échéant, le virement du solde, non transféré et disponible sur le Portefeuille Driver Box du Driver diminué des Frais de service sur son compte bancaire ;
- (iv) la désactivation automatique de son ID Driver Box ;
- (v) la suppression de ses accès et de son profil de la Communauté Driver Box auquel les autres Drivers de la Communauté Driver Box ne pourront plus avoir accès.

21. DISPOSITIONS DIVERSES

21.1. Convention de preuve. Les Parties reconnaissent dans le cadre de leur relation que les courriers électroniques, SMS échangés entre eux ou encore les notifications effectuées par DRIVER BOX sur l'Application Driver Box feront foi entre les Parties jusqu'à preuve du contraire.

21.2. Aucune Partie ne sera responsable envers l'autre de l'inexécution ou du retard dans l'exécution d'une obligation lui incombant au titre des présentes si cette inexécution ou retard dans l'exécution est imputable, directement ou non, à un cas de Force Majeure. La Partie invoquant le cas de Force Majeure conformément à cet article, devra informer dans les plus brefs délais et par écrit l'autre Partie de l'événement en cause en lui indiquant la nature des circonstances et dans la mesure du possible la date présumée à partir de laquelle la Partie empêchée pourrait reprendre ses obligations dans le cadre des présentes. La Partie invoquant le cas de Force Majeure mettra tout en œuvre pour mettre fin au plus vite à cette circonstance et pour en limiter les conséquences dans le cadre des présentes.

21.3. Autonomie des dispositions. Dans l'hypothèse où l'une des stipulations quelconques des présentes deviendrait nulle, impropre à produire les effets en considération desquels elle y a été insérée, inapplicable, inopposable, non-valide ou illégale, les autres stipulations des présentes ne s'en trouveront pas affectées et les parties ne seront pas déchargées de leurs obligations s'agissant de l'exécution des présentes. Dans cette hypothèse, DRIVER BOX substituera dès que possible une stipulation valide et satisfaisante pour les Parties en lieu et à la place de la stipulation dont la validité est affectée.

21.4. Notifications. DRIVER BOX fait élection de domicile à l'adresse suivante : Driver Box Service Client 6, square du Croisic 75015 Paris et l'Utilisateur Driver à l'adresse renseignée lors de son inscription.

21.5. Loi applicable. Les présentes sont régies par le droit français.

21.6. Juridiction. En cas de litige, DRIVER BOX encourage à prendre dans un premier temps contact avec ses équipes afin de trouver une solution amiable. DRIVER BOX examinera les demandes raisonnables de résolution de litige au moyen de procédures alternatives. Dans l'hypothèse où le litige ne serait pas réglé dans les soixante (60) jours qui suivent une demande de règlement amiable, il sera porté devant les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

ANNEXE 1 : Sous-traitance des données personnelles

- I. Dans le cadre de la fourniture du service de réservation des courses, l'Utilisateur Driver donne instruction à DRIVER BOX de traiter en son nom et pour son compte des données personnelles au sens du droit applicable (les « **Données Personnelles** » ou « **DCP** »).

L'Utilisateur Driver agit en qualité de responsable du traitement de DCP ainsi réalisé. DRIVER BOX, quant à lui, agit en qualité de sous-traitant. La présente ne vaut pas renonciation pour DRIVER BOX à se prévaloir du statut de responsable de traitement pour ses autres activités impliquant notamment l'utilisation de l'Application Driver Box.

- II. **Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance.** Le Traitement répond aux caractéristiques suivantes :

- i. **Service visé** : réservation des courses.
- ii. **Finalité(s) visée(s)** : prise en charge de l'Utilisateur Passager ; exécution de la course.
- iii. **Nature des opérations réalisées par DRIVER BOX sur les DCP** : collecte, enregistrement, conservation, consultation, utilisation, hébergement, sécurité en vue de la réalisation des finalités visées par le Traitement pour le compte de l'Utilisateur Driver.
- iv. **Types de personnes physiques visés** : l'Utilisateur passager.
- v. **Types de DCP visés** : (i) données relatives à l'identification de la personne : nom, prénom, civilité, adresse mail, (ii) données de localisation nécessaires à la prise en charge de l'Utilisateur Passager (iii) données de connexion : adresse IP, logs, (iv) données bancaires, (v) données de contact.
- vi. **Durée du Traitement** : pendant la durée de la relation entre l'Utilisateur Passager et son Master Driver.
- vii. **Durée de conservation des DCP** : pour les données de localisation : durée d'exécution de la prestation de transport et pour les autres données : durée de la relation entre l'Utilisateur Passager et son Master Driver.

- III. **Obligations de l'Utilisateur Driver.** L'Utilisateur Driver s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable de traitement au titre du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (ci-après le « **RGPD** ») et, en particulier à : (i) fournir, par l'intermédiaire de DRIVER BOX, toutes les informations requises et nécessaires sur le Traitement aux Utilisateurs Passagers, (ii) procéder, le cas échéant, aux formalités requises et nécessaires devant l'autorité de contrôle.

L'Utilisateur Driver devra tenir DRIVER BOX indemne de toute condamnation/conséquence financière au(x)quelle(s) celle-ci pourrait être exposée en cas de revendication ou actions à un manquement par l'Utilisateur Driver qui ne résulterait pas d'un manquement de DRIVER BOX à ses obligations de sous-traitant.

IV. Obligations de DRIVER BOX. DRIVER BOX devra agir en stricte conformité avec les termes du contrat de sous-traitance ainsi que l'ensemble des dispositions du droit européen et français applicables en matière de protection de DCP, en particulier celles du RGPD et des textes nationaux adoptés en lien avec ce dernier à titre subsidiaire.

DRIVER BOX devra agir exclusivement sur instructions documentées de l'Utilisateur Driver, y compris notamment en ce qui concerne les transferts de DCP vers un pays situé en dehors de l'Union européenne (sous réserve de la mise en œuvre de ses obligations légales dont DRIVER BOX devra alors préalablement informer l'Utilisateur Driver par écrit, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public).

Plus particulièrement, DRIVER BOX devra respecter les obligations énumérées ci-après et les faire respecter par son personnel ainsi que par ses partenaires (sous-traitants) dûment autorisés.

En outre, DRIVER BOX s'engage à prendre à sa charge, sous sa responsabilité et à ses frais, l'ensemble des obligations qui s'imposent à tout sous-traitant et en particulier à :

- (i) compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité des DCP adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins au moyen de : (i) la mise en place d'identifiants et de mots de passe (two factors identification) renouvelé pour accéder aux données et au support de données, (ii) de procédés de chiffrement et d'anonymisation des données, (iii) procédés de contrôle des flux, (iv) d'opérations de cloisonnement, traçabilité et de sauvegarde des données, (v) de lutte contre les codes malveillants et enfin (vi) de protection des canaux informatiques (réseaux) ;
- (ii) garantir la confidentialité des DCP traitées dans le cadre du Service et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les DCP en vertu du Contrat s'engagent elles-mêmes à en respecter la confidentialité et/ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- (iii) répondre au nom et pour le compte du Driver et dans les délais prévus par le RGPD aux demandes des Utilisateurs Passagers pour l'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue au Contrat ;
- (iv) aider plus globalement l'Utilisateur Driver à garantir le respect des obligations prévues par le droit applicable pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des DCP, pour la consultation préalable de l'autorité de contrôle, la notification à l'autorité de contrôle et, le cas échéant, la communication à la personne concernée, d'une violation de données à caractère personnel, ainsi qu'en matière de sécurité du Traitement, compte tenu de la nature du Traitement et des informations à la disposition de DRIVER BOX ;
- (v) mettre à la disposition de l'Utilisateur Driver toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le droit applicable et permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par l'Utilisateur Driver ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits ;

- (vi) à compter de la fin du Contrat, procéder à la destruction de tous fichiers, manuels ou informatisés, stockant les DCP et en la possession de DRIVER BOX à l'exception de toute conservation qui serait exigée par le droit applicable.

Dans le cadre des points visés ci-dessus, l'Utilisateur Driver s'engage à formuler ses demandes dans des délais suffisants pour permettre à DRIVER BOX d'y répondre sans désorganiser son activité, ni avoir à travailler dans l'urgence.

Par ailleurs, DRIVER BOX s'engage à tenir et à prendre à sa charge, sous sa responsabilité et à ses frais, conformément à l'article 30.2 du RGPD, un registre des activités de traitements effectuées en sa qualité de sous-traitant. Dans ce cadre et sauf indication contraire de l'Utilisateur Driver, DRIVER BOX renseignera les coordonnées du Driver en qualité de la personne en charge des sujets relatifs à la protection des données personnelles du Driver.

- V. Violation des données.** Si DRIVER BOX considère qu'une instruction du Client constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition de droit de l'Union européenne ou du droit des États membres relative à la protection des données personnelles, elle devra immédiatement en informer l'Utilisateur Driver.

En tout état de cause, DRIVER BOX notifiera à l'Utilisateur Driver toute violation des DCP dont elle aura eu connaissance et qui relève de l'article 33.1 du RGPD, dans les meilleurs délais à compter de leur constatation et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance et, à défaut, à l'informer des motifs du retard et fournira à l'Utilisateur Driver, à sa demande et lorsque cela est requis par le RGPD, les informations nécessaires pour lui permettre d'informer l'autorité de contrôle ou les Utilisateurs Passagers.

- VI. Sous-traitance à un tiers.** DRIVER BOX a la possibilité de faire appel à un autre sous-traitant pour mener les activités de traitements. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants.

DRIVER BOX devra répercuter toutes les obligations prévues aux présentes dans son contrat avec chacun de ses partenaires sous-traitants autorisés ayant accès aux DCP et vocation à les traiter et ces partenaires sous-traitants seront tenus de les respecter. Ceci s'appliquera, en particulier, aux garanties suffisantes à présenter quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que le Traitement réponde aux exigences du RGPD.

Sans préjudice des autres termes du Contrat, lorsqu'un partenaire sous-traitant de DRIVER BOX ne remplit pas ses obligations en matière de protection des DCP, DRIVER BOX, en sa qualité de sous-traitant initial, demeurera pleinement responsable des dommages pouvant en résulter.

En cas de manquement aux obligations imposées par le RGPD, dûment établi et imputable à DRIVER BOX, le Driver pourra mettre fin de plein droit et sans indemnité, au Contrat et demander que toutes les DCP lui soient renvoyées avec destruction de toutes copies potentielles, avec attestation de cette destruction.